



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Somme-Tourbe (51)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

AFR 57

Raison sociale

AFR 57

N° SIRET

92187328700012

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MESSING

Prénom(s)

Xavier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur une surface d'environ 1,1 ha (10 876 m² clotures) et d'une puissance de 1 013 kWc, sur la parcelle ZD 34 sur la commune de Somme-Tourbe (51600), dans le département de la Marne. La centrale sera composée de tables photovoltaïques fixes bipieux orientées vers le Sud, et de trois postes de livraison BT. Le point bas des panneaux sera situé à environ 1,1m et leur point haut à moins de 3m. L'espacement inter-rangee sera de 3m et l'inclinaison des modules sera d'environ 20°. Une piste de 5m de large permettra de circuler au sein de la centrale. Une citerne incendie de 30m³, située au Sud-Est à proximité de l'entrée de la centrale, permettra d'assurer la défense contre l'incendie. La centrale sera accessible par la RD93 au Sud du projet.

4.2 Objectifs du projet

Le projet participera à la transition énergétique en produisant annuellement environ 1,1 GWh d'électricité d'origine renouvelable, soit l'équivalent de la consommation de plus de 230 foyers. Le projet permettra ainsi une économie nette de CO₂ de 1 633 tonnes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La construction de la centrale photovoltaïque se déroulera sur environ 6 mois et se décomposera de la manière suivante : - Préparation du terrain (fauchage du couvert végétal) - Installation de la clôture et des équipements de sécurité - Mise en place de la piste de circulation interne - Préparation des tranchées pour le passage des câbles - Installation des structures photovoltaïques (fondations, montage des tables et mise en place des panneaux) et des locaux techniques - Raccordement au réseau Une base vie sera aménagée en phase construction. Elle bénéficiera d'un système d'assainissement autonome et ne nécessitera pas de raccordement au réseau d'eau. Les travaux se dérouleront en journée, du lundi au vendredi sauf jours fériés, afin de réduire les nuisances pour le voisinage. Aussi, les équipes de construction respecteront les prescriptions en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets afin de prévenir les risques d'impacts sur l'environnement.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La centrale photovoltaïque sera exploitée par Amarenco pendant 35 ans afin de produire de l'électricité. Les performances de la centrale seront suivies. Deux visites annuelles pour maintenance de l'installation seront réalisées dans les conditions normales de fonctionnement. Le site sera entretenu sans recours aux produits phytosanitaires. Les panneaux seront nettoyés à l'eau. En fin d'exploitation, Amarenco démantèlera la centrale conformément aux dispositions légales en vigueur. Les différents composants de la centrale seront triés et recyclés. Le site sera remis en état. Le démantèlement se déroulera sur environ 3 mois.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une déclaration préalable de travaux (DP).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie cloturee Puissance installée	(10 876, m²) (1 013, kWc)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Carte communale approuvée le 18/02/2008, zonage ZC sur la partie Sud du site et zonage ZnC sur la partie Nord du site. PLUi de la Région de Suippes en cours de rédaction.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun raccordement au réseau d'eau n'est prévu. L'eau pourra continuer de s'écouler grâce à l'espacement de 3m entre les rangées de tables photovoltaïques, l'espacement d'1 ou 2 cm entre les panneaux, et l'inclinaison des tables photovoltaïques.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Une notice écologique annexée au dossier précise ces enjeux : les incidences résiduelles du projet sont non significatives pour l'ensemble des taxons.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La parcelle ZD 34 est comprise dans l'ICPE Vivescia. Le terrain a été utilisé par le passé comme aire de stockage de certains équipements utilisés pour l'activité des silos, avant d'être mis à disposition d'un agriculteur. Des échanges sont en cours avec la Communauté de Communes afin que le futur zonage urbanistique permette la compatibilité du projet avec le PLUi à venir.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet se situe à proximité d'un bâtiment Vivescia soumis à la réglementation ICPE. Cependant, le projet photovoltaïque n'aura pas d'impact significatif sur les risques de l'ICPE, notamment grâce à la mise en place de mesure d'isolement (cloture entourant le projet, entrée distincte et accès séparé, localisation de l'autre côté de la route...).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase construction : faible augmentation temporaire du trafic (de 0 a 6 camions par semaine) En phase exploitation : deux visites annuelles seront realises pour l'entretien et la maintenance du site, impliquant des vehicules legers (voiture ou camionnettes), donc pas de hausse significative du trafic
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Emissions sonores temporaires pendant la construction liees aux machines et au personnel sur site. Les travaux seront realises les jours de semaine en journee afin de limiter l'impact
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase construction : des déchets seront produits de façon ponctuelle (plastiques, palettes, cartons..), qui seront collectés et triés/valorisés dans les filières appropriées. En phase exploitation : des déchets seront produits de manière non-significative (renouvellement de panneaux principalement), encore une fois collectés puis triés/valorisés dans les filières adaptées. ~~Démantèlement : les différents équipements seront~~
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le terrain est actuellement mis à disposition d'un agriculteur et cultive en céréales. Néanmoins, le projet photovoltaïque permettra à l'ensemble des agriculteurs de la coopérative Vivescia de bénéficier des retombées économiques du projet à la place d'un usage agricole individuel. Compte tenu de la faible superficie de la parcelle, le projet n'aura pas d'incidence significative sur

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une note écologique a été réalisée afin de clarifier les enjeux du site. Ce dernier est composé de cultures céréalières bordées par des friches, habitats qui ne représentent pas d'enjeu de conservation notable. Aucune flore patrimoniale ni zone humide n'a été identifiée. Le site étant seulement utilisé comme aire d'alimentation ponctuelle de l'hirondelle rustique et du faucon crécerelle, les enjeux écologiques avérés sont faibles.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le calendrier écologique sera respecté pour la réalisation des travaux. Une haie sera plantée sur la marge Ouest du site et au Sud du projet, qui favorisera certaines espèces identifiées ou potentielles dans l'aire d'étude immédiate, comme le chardonneret élégant, le lapin de garenne et les chiroptères. La clôture installée sera perméable à la petite faune grâce à des passages dédiés réguliers. Aucun produit phytosanitaire ne sera employé pour l'entretien du site. Le terrassement sera ponctuel et limité au nécessaire (implantation de la citerne incendie et des locaux techniques).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques du projet, de sa localisation, de son insertion dans le paysage existant, et des conclusions de la note écologique, il est estimé que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale. Le centrale photovoltaïque, réalisée sur une parcelle classée ICPE, permettra à l'ensemble des agriculteurs de la coopérative Vivescia de bénéficier des retombées économiques du projet. Compte tenu de la faible superficie de la parcelle, le projet n'aura pas d'incidence significative sur la production agricole. Le site est en dehors de tout zonage de protection environnemental et en dehors de tout périmètre de protection des monuments historiques. Les enjeux écologiques locaux avérés sur le site sont jugés faibles et le projet sera masqué depuis la route départementale et les habitations.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **GUITTON**

Prénom **Lucie**

Qualité du signataire Cheffe de projets developpement

À Paris

Fait le 22-09-2026 / / /

Signature du (des) demandeur(s)